



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 69

TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation d'une pétition :

M^{me} SMITH (Fort Garry) — Présentation d'une demande à l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial n'augmente pas les taxes pour l'éducation et l'impôt foncier, perçus localement, à la suite du transfert, aux villes de Winnipeg et de Brandon ainsi qu'aux divisions scolaires de Fort Garry, d'Assiniboine South, de Winnipeg n° 1, de Saint-Boniface et de Saint-Vital, de responsabilités que le gouvernement provincial devrait assumer. (G. Dobson, V. Dobson, C. Dobson et autres)

M. le *ministre* SMITH (Brandon-Ouest) dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2002-2003 — Consommation et Corporations.
(Document parlementaire n° 193)

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, MM. DYCK et JENNISSON, M^{me} SMITH (Fort Garry) ainsi que MM. STRUTHERS et DERKACH font des déclarations de député.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides, puis poursuit ses travaux en comité. Elle interrompt temporairement ses travaux afin de permettre au président de prendre le fauteuil.

L'Assemblée convient de ne pas procéder aujourd'hui à l'examen des affaires émanant des députés.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité.

La séance est levée à 18 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes